

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
04 avril 2022

L'an deux mille vingt deux et le quatorze avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : M. SANS (Proc.), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. CELLIER (Proc.), EVIN, Mmes COURTOUX (Proc.) SANDY (Proc.),

Absents excusés : M. AMOUROUX (Proc. M. SANS) M. ROQUEBERT (Proc. M. CELLIER) M. DESHONS (Proc. Mme COURTOUX) Mme AGUILA (Proc. Mme SANDY)

D.C.M n° 5-4

Approbation des nouveaux statuts du syndicat des Eaux Barousse Comminges Save

Madame COURTOUX Cécile a été élue secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.5211-19) et l'article 10 des statuts du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save.

Considérant que le Syndicat des Eaux Barousse Comminges et de la Save a par délibération n° 20222-23/SJ/039 du 26 mars 2022, approuvé la reprise de la compétence assainissement par les communes de Bectave Aguin, Lahas, Mongausy, Saint Elix d'Astarac, Semezies Cachan et Estancarbon, et a mis à jour ses statuts en conséquence.

Considérant que le Syndicat des Eaux Barousse Comminges et de la Save a notifié cette délibération à chacun de ses membres par courrier en date du 30mars 2022.

Il est précisé que la commune de Mancieux a engagé des démarches pour acter son adhésion au Syndicat des Eaux Barousse Comminges et de la Save pour les compétences eau potable et assainissement, et qu'à ce titre, l'ensemble des communes adhérentes seront consultées pour approuver cette adhésion.

Le Conseil Municipal de la commune de BOUSSENS est appelé à se prononcer dans un délai de trois mois sur les modifications proposées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **Approuve** la reprise de la compétence assainissement par les communes de Bectave Aguin, Lahas, Lartigue, Mongausy, Saint Elix d'Astarac, Semezies Cachan et Estancarbon du Syndicat des Eaux Barousse Comminges et de la Save.

- **Approuve** la mise à jour des statuts du Syndicat des Eaux Barousse Comminges et de la Save tels qu'annexés à la présente.

- **Autorise** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à accomplir toutes les formalités requises par la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **20.04.2022**

Pour copie conforme

En mairie, le 15 avril 2022

Le Maire
Christian SANS

